

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant doit faire une demande justifiée directement auprès de l'enseignant de la matière concernée). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

ECTS : 30

Période : Semestre 1

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

[illegible]

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								Dossier à domicile avec contrôle de l'enseignant						Pour les étudiants alors en études à Trèves, modalités déterminées par les responsables du parcours					
	UE	UE 3 - Métier de l'historien - S1	3	3		CT													
SH10AM30	Matière	Méthodologie du travail universitaire - S1		1		CT	TD 24												
								Production écrite avec éventuellement des documents d'appui Ecri+	CC	ET	1h00	1	Production écrite avec éventuellement des documents d'appui						
									CC	ET		1							
								Production écrite avec éventuellement des documents d'appui	CT	ET	2h00	1							
UE	UE 4 - Thématiques, approches et problématiques en histoire - S1	3	3		CT														
Choisir 1 élément(s)																			
SH1CAM50	Matière	Cultures politiques		1		CT	CM 24												
								Développement écrit à partir de questions et/ou de documents	CT	ET	2h00	1	Développement écrit à partir de questions et/ou de documents						
SH1CAM41	Matière	Histoire régionale		1		CT	CM 24												
								Développement écrit à partir de questions et,éventuellement, de document(s)	CT	ET	2h00	1	Développement écrit à partir de questions et,éventuellement, de document(s)						
UE	UE 5 - Séminaire TRISTRA-L	6	6		CT														
SH1DAM60	EC	Séminaire TRISTRA-L - S1		1		CT	CM 4												
							TD 12												
								Oral Au cours du séminaire en bloc, langues et modalités précises à définir avec l'enseignant responsable à Strasbourg	CC	A		1	Ecrit sur le thème du séminaire Se rapprocher du responsable strasbourgeois						
								Ecrit sur le thème du séminaire	CT	A		1							
UE	UE 6 - LV1 Allemand	3	3		CT														
	Matière	Allemand pour historiens - S1 (confirmés 2 + parcours franco-allemand)		1		CT	TD 24												
								Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)	CT	PE	2h00	1	Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)						
								Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en	CC	A		1							

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
								parcours franco-allemand (SH00AM44)											
Choisir 1 élément(s)																			
SH00AM42	Matière	Allemand confirmé 1		1		CT	TD 24												
								Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44) Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)						Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)					
SH00AM44	Matière	Allemand confirmé 2		1		CT	TD 24												
								Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44) Production écrite (30 mn) et/ou épreuve orale (15 mn) Production écrite (30 mn) et/ou Epreuve orale (15 mn) ; MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)						Devoir rédigé MECC valables également pour les étudiants en parcours franco-allemand (SH00AM44)					
	UE	UE 7 - Enseignement complémentaire - 1élément au choix (liste SH du S1 et LVE SH) dont	3	3		CT		Cf. les MECC de la matière choisie						Cf. les MECC de la matière choisie					
Choisir 1 élément(s)																			
SH00AM46	Matière	Vorlesung auf Deutsch - S1 (recommandé)		1		CT	CM 24												
								Production écrite ou épreuve orale Production écrite : 30 mn ou épreuve orale : 15 mn						Production écrite					
								Production écrite											

Semestre 2 - Histoire (franco-allemand)

Nature : Semestre

Période : Semestre 2

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
	UE	UE 1 - Période historique - S2 - Trèves	10			CT		Autre Cf. MECC Université de Trèves/Trier	CC	A										
	EC	Introduction à l'Histoire ancienne - S2 - Trèves		3		CT														
	UE	UE 2 - Période historique - S2 - Trèves	10			CT		Autre Cf. les MECC de l'université de Trèves/Trier	CC	A										
	EC	Introduction à l'Histoire moderne - S2 - Trèves		3		CT		Autre Cf. MECC Université de Trèves/Trier	CC	A		3								
	UE	UE 3 - Séminaire TRISTRA - S2 - Trèves	5			CT		Autre Cf. les MECC de l'université de Trèves/Trier	CC	A										
	UE	UE 4 - Option - S2 - Trèves	5			CT		Autre Cf. les MECC de l'université de Trèves/Trier	CC	A										

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant doit faire une demande justifiée directement auprès de l'enseignant de la matière concernée). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 3 - Histoire (franco-allemand) - Étudiants Unistra

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	UE 1 - Période historique - S3 - Trèves	10			CT		Autre Cf. MECC Université de Trèves/Trier	CC	A											
	EC	Introduction à l'histoire contemporaine - S3 - Trèves		3		CT															
	UE	UE 2 - Praxismodul Arbeitstechniken und Schlüsselqualifikationen - S3 - Trèves	10			CT		Autre Cf. MECC Université de Trèves/Trier	CC	A											
	UE	UE 3 - Séminaire TRISTRA - S3 - Trèves	5			CT		Autre Cf. MECC Université de Trèves/Trier	CC	A											
	UE	UE 4 - Option - S3 - Trèves	5			CT		Autre Cf. MECC Université de Trèves/Trier	CC	A											

Semestre 3 - Histoire (franco-allemand) - Étudiants de Trèves à Strasbourg

Nature : Semestre

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
	UE	UE 1 - Période historique 1		6	3		CT												
SH10CM11	Matière	Introduction à l'histoire contemporaine [K-Z]				CT	CM 24												
							TD 60												
							Exercice préparatoire à la dissertation ou au commentaire	CC	ET	0h30	1		Dissertation avec éventuellement documents d'appui	CT	ET	3h00	1		
							Entraînement à la dissertation ou commentaire	CC	ET	2h00	1		Développement écrit à partir de question(s) et, éventuellement, de document(s) Épreuve pour non spécialistes	CT	ET	2h00	1		
							Oral à partir d'une liste de sujets préparés à domicile ou à partir de lectures données en travail personnel	CC	EO	0h15	2								
							Dissertation avec éventuellement documents d'appui	CT	ET	3h00	3								
							Restitution de connaissances à partir de questions et/ou de documents d'appui Épreuve pour non spécialistes	CC	ET	0h30	1								
							Développement écrit à partir de question(s) et, éventuellement, de document(s) Épreuve pour non spécialistes	CT	ET	2h00	2								
UE	UE 2 - Période historique 2		6	2		CT													
Choisir 1 élément(s)																			
SHH1EM10	EC	Histoire ancienne 1 - S5				CT	CM 36												
							TD 36												
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine)	CC	EO		1		Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	1		
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2								
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2								

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
SHH1EM11	EC	Histoire ancienne 2- S5		2		CT	CM 36												
							TD 36												
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine)	CC	EO		1			Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	1	
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2								
SHH2EM10	EC	Histoire médiévale 1 - S5		2		CT	CM 24												
							TD 36												
							Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1	
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2								
SHH2EM11	EC	Histoire médiévale 2 - S5		2		CT	CM 24												
							TD 36												
							Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1	
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2								
SHH3EM10	EC	Histoire moderne 1 - S5		2		CT	CM 24												
							TD 36												
							Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1	
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2								
SHH3EM11	EC	Histoire moderne 2 - S5		2		CT	CM 24												
							TD 36												
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1	
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
SHH4EM10	EC	Histoire contemporaine 1 - S5					CM 24													
							TD 36													
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1	
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
SHH4EM11	EC	Histoire contemporaine 2 - S5					CM 24													
							TD 36													
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1	
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
	UE	UE 3 - Devoir semestriel	3	1		CT														
SH10CM21	Matière	Devoir semestriel 3					TD 14													
								Dossier à domicile avec contrôle de l'enseignant Histoire ancienne (A à K) Histoire contemporaine (L à Z)	CT	A		3			Reprise du dossier sur la base des corrections de la 1ère session	CT	A		1	
	UE	UE 4 - Option - Histoire - 1 élément au choix	3	1		CT		Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CC	A		1			Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CT	A		1	
	UE	UE 5 - Séminaire TRISTRA	6	1		CT														
SH1DAM60	EC	Séminaire TRISTRA-L - S1					CM 4													
							TD 12													
								Oral Au cours du séminaire en bloc, langues et modalités précises à définir avec l'enseignant responsable à Strasbourg	CC	A		1			Écrit sur le thème du séminaire Se rapprocher du responsable strasbourgeois	CT	A		1	

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Ecrit sur le thème du séminaire	CT	A		1								
	UE	UE 6 - Option 1 - Hors Histoire - 1 élément au choix	3	1		CT		Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CC	A		1			Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CT	A		1	
	UE	UE 7 - Option 2 - Hors Histoire - 1 élément au choix	3	1		CT		Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CC	A		1			Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CT	A		1	

Semestre 4 - Histoire (franco-allemand) - Étudiants Unistra à Trèves

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
	UE	UE 1 - Projet professionnel - S4 - Trèves	10			CT		Autre Cf. MECC Université de Trèves/Trier	CC	A		1									
	UE	UE 2 - Transpériode - S4 - Trèves	10			CT		Autre Cf. MECC Université de Trèves/Trier	CC	A		1									
	UE	UE 3 - Séminaire TRISTRA - S4 - Trèves	5			CT		Autre Cf. MECC Université de Trèves/Trier	CC	A		1									
	UE	UE 4 - Option - S4 - Trèves	5			CT		Autre Cf. MECC Université de Trèves/Trier	CC	A		1									

Semestre 4 - Histoire (franco-allemand) - Étudiants de Trèves à Strasbourg

Nature : Semestre

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
	UE	UE 1 - Période historique 3	6	2		CT																	
Choisir 1 élément(s)																							
SHH1FM10	EC	Histoire ancienne 1 - S6		2		CT	CM 36																
							TD 36																
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine	CC	EO		1			Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	2					
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2												
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2												
SHH1FM11	EC	Histoire ancienne 2 - S6		2		CT	CM 36																
							TD 36																
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine	CC	EO		1			Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	2					
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2												
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2												
SHH2FM10	EC	Histoire médiévale 1 - S6		2		CT	CM 24																
							TD 36																
							Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3					
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2												
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3												
SHH2FM11	EC	Histoire médiévale 2 - S6		2		CT	CM 24																
							TD 36																
							Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3					

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
SHH3FM10	EC	Histoire moderne 1 - S6				CT	CM 24													
							TD 36													
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3		
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
SHH3FM11	EC	Histoire moderne 2 - S6				CT	CM 24													
							TD 36													
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3		
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
SHH4FM10	EC	Histoire contemporaine 1 - S6				CT	CM 24													
							TD 36													
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3		
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
SHH4FM11	EC	Histoire contemporaine 2 - S6				CT	CM 24													
							TD 36													
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3		
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2								

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
UE		UE 2 - Période historique 4 - Même offre que UE1	6	2		CT														
Choisir 1 élément(s)																				
SHH1FM10	EC	Histoire ancienne 1 - S6				CT	CM 36													
							TD 36													
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine	CC	EO		1		Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	2		
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2								
SHH1FM11	EC	Histoire ancienne 2 - S6				CT	CM 36													
							TD 36													
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine	CC	EO		1		Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	2		
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2								
SHH2FM10	EC	Histoire médiévale 1 - S6				CT	CM 24													
							TD 36													
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3		
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
SHH2FM11	EC	Histoire médiévale 2 - S6				CT	CM 24													
							TD 36													
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3	

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2										
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3										
SHH3FM10	EC	Histoire moderne 1 - S6		2		CT	CM 24															
							TD 36															
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3				
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2										
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3										
SHH3FM11	EC	Histoire moderne 2 - S6		2		CT	CM 24															
							TD 36															
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3				
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2										
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3										
SHH4FM10	EC	Histoire contemporaine 1 - S6		2		CT	CM 24															
							TD 36															
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3				
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2										
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3										
SHH4FM11	EC	Histoire contemporaine 2 - S6		2		CT	CM 24															
							TD 36															
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3				
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2										

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3												
	UE	UE 3 - Devoir semestriel	3	1		CT																		
SH10DM21	EC	Devoir semestriel 4		1		CT	TD 14																	
							Dossier à domicile avec contrôle de l'enseignant	CT	A		3			Reprise du dossier sur la base des corrections de la 1ère session	CT	A		1						
	UE	UE 4 - Option - Histoire - 1 élément au choix	3	1		CT		Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CC	A		1			Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CT	A		1					
	UE	UE 5 - Séminaire TRISTRA	6	1		CT		Oral au cours du séminaire	CC	EO		3			Ecrit de 10 pages en allemand	CT	A							
							Travail préparatoire au séminaire	CC	A		2													
SH1DFM50	Matière	Séminaire TRISTRA-L				CT	CM 4																	
							TD 12																	
							Oral au cours du séminaire Au cours du séminaire en bloc, langues et modalités précises à définir avec l'enseignant responsable à Strasbourg	CC	EO		1			Ecrit sur le thème du séminaire	CT	A		1						
								Ecrit sur le thème du séminaire	CT	A		1												
	UE	UE 6 - Option - Hors Histoire - 1 élément au choix	3	1		CT		Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CC	A		1			Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CT	A		1					
	UE	UE 7 - Option 2 - hors Histoire - 1 élément au choix	3	1		CT		Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CC	A		1			Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CT	A		1					

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^{ère} année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défaillants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des épreuves en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage qui comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature que la première. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, il est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution peut être accordée par le Président du jury, au cas par cas. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves de contrôle continu auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves terminales et continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité ;
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Une dispense totale ou partielle de contrôle continu peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de contrôle continu. Ils en font la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de contrôle continu peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (L'étudiant doit faire une demande justifiée directement auprès de l'enseignant de la matière concernée). Cet aménagement est applicable pour :

- Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
- Étudiants artistes de haut niveau
- Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
- Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
- Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
- Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Dispense d'assiduité (Une épreuve de contrôle terminal (pas d'épreuve de substitution)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse

Semestre 5 - Histoire (franco-allemand) - Étudiants Unistra et étudiants Trèves

Nature : Semestre

Période : Semestre 5

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
	UE	UE 1 - Grande période 1	6	2		CT													
Choisir 1 élément(s)																			
SHH1EM10	EC	Histoire ancienne 1 - S5		2		CT	CM 36												
							TD 36												
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine)	CC	EO		1		Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	1		
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2								
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2								
SHH1EM11	EC	Histoire ancienne 2- S5		2		CT	CM 36												
							TD 36												
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine)	CC	EO		1		Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	1		
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2								
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2								
SHH2EM10	EC	Histoire médiévale 1 - S5		2		CT	CM 24												
							TD 36												
							Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1		
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2								
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
SHH2EM11	EC	Histoire médiévale 2 - S5		2		CT	CM 24												
							TD 36												
							Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1		

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2											
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3											
SHH3EM10	EC	Histoire moderne 1 - S5				2	CT	CM 24															
								TD 36															
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1				
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2											
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3											
SHH3EM11	EC	Histoire moderne 2 - S5				2	CT	CM 24															
								TD 36															
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1				
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2											
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3											
SHH4EM10	EC	Histoire contemporaine 1 - S5				2	CT	CM 24															
								TD 36															
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1				
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2											
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3											
SHH4EM11	EC	Histoire contemporaine 2 - S5				2	CT	CM 24															
								TD 36															
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1				
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2											

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
UE		UE 2 - Grande période 2 - Même offre que UE1	6	2		CT		Même choix qu'en UE1	CC	A				Même choix qu'en UE1	CT	A				
Choisir 1 élément(s)																				
SHH1EM10	EC	Histoire ancienne 1 - S5				CT	CM 36													
							TD 36													
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine)	CC	EO		1		Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	1		
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2								
SHH1EM11	EC	Histoire ancienne 2- S5				CT	CM 36													
							TD 36													
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine)	CC	EO		1		Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	1		
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2								
SHH2EM10	EC	Histoire médiévale 1 - S5				CT	CM 24													
							TD 36													
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1		
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2								
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
SHH2EM11	EC	Histoire médiévale 2 - S5				CT	CM 24													
							TD 36													
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1		

Maquette d'enseignement							Évaluation																
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage									
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.			
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2											
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3											
SHH3EM10	EC	Histoire moderne 1 - S5				2	CT	CM 24															
								TD 36															
									Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1				
									Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2										
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3											
SHH3EM11	EC	Histoire moderne 2 - S5				2	CT	CM 24															
								TD 36															
									Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1				
									Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2										
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3											
SHH4EM10	EC	Histoire contemporaine 1 - S5				2	CT	CM 24															
								TD 36															
									Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1				
									Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2										
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3											
SHH4EM11	EC	Histoire contemporaine 2 - S5				2	CT	CM 24															
								TD 36															
									Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	1				
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2											

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
	UE	UE 3 - Devoir semestriel - S5	3	1		CT														
SH10EM30	EC	Devoir semestriel 5		1		CT	TD 10													
								Dossier à domicile avec contrôle de l'enseignant	CT	A		3		Reprise du dossier sur la base des corrections de la 1ère session	CT	A			1	
	UE	UE 4 - Métier de l'historien	3	1		CT		cf MECC de la formation de la matière choisie	CC	A		1		cf MECC de la formation de la matière choisie	CT	A			1	
Choisir 1 élément(s)																				
SH10EM40	EC	Historiographie		1		CT	CM 24													
								Développement écrit à partir de question(s) et, éventuellement, de document(s)	CT	ET	2h00	1		Développement écrit à partir de question(s) et, éventuellement, de document(s)	CT	ET	2h00		1	
SH1CEM50	Matière	Sciences, savoirs, environnement		1		CT	CM 24	Commentaire de document(s) avec éventuellement questions dirigées	CT	ET	3h00	1		Commentaire de document(s) avec éventuellement questions dirigées	CT	ET	3h00		1	
	UE	UE 5 - Séminaire TRISTRA-L - S5	6	2		CT		Oral	CC	EO	0h15	1		Devoir écrit de 10 pages en allemand	CT	A			1	
SH1DAM60	EC	Séminaire TRISTRA-L - S1		1		CT	CM 4 TD 12													
								Oral												
								Au cours du séminaire en bloc, langues et modalités précises à définir avec l'enseignant responsable à Strasbourg	CC	A		1		Ecrit sur le thème du séminaire	CT	A			1	
								Ecrit sur le thème du séminaire	CT	A		1		Se rapprocher du responsable strasbourgeois						
	UE	UE 6 - Projet professionnel	3	1		CT		cf MECC de la formation de la matière choisie	CC	A		1		cf MECC de la formation de la matière choisie	CT	A			1	
SH10EM03	EC	Projet professionnel en Histoire - S5		1		CT	CM 2 TD 10													
								Dossier de synthèse à domicile	CT	A		2		Dossier de synthèse à domicile (repris à domicile sur la base des corrections de la 1ère session)	CT	A			1	
								Ecri+	CC	A		1								
	UE	UE 7 - Enseignement complémentaire - au choix (liste SH, options larges hors Faculté, LVE SH + LVE Lansad)	3	1		CT		Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CC	A		1		Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CT	A			1	

Semestre 6 - Histoire (franco-allemand)

Nature : Semestre

Période : Semestre 6

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation												
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage					
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.
	UE	UE 1 - Grande période 3 - 1 élément à choix	6	2		CT													
Choisir 1 élément(s)																			
SHH1FM10	EC	Histoire ancienne 1 - S6				CT	CM 36												
							TD 36												
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine	CC	EO		1		Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	2		
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2								
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2								
SHH1FM11	EC	Histoire ancienne 2 - S6				CT	CM 36												
							TD 36												
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine	CC	EO		1		Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	2		
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2								
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2								
SHH2FM10	EC	Histoire médiévale 1 - S6				CT	CM 24												
							TD 36												
							Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3		
							Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2								
							Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
SHH2FM11	EC	Histoire médiévale 2 - S6				CT	CM 24												
							TD 36												
							Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3		

Maquette d'enseignement							Évaluation															
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.		
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2										
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3										
SHH3FM10	EC	Histoire moderne 1 - S6		2		CT	CM 24															
							TD 36															
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3				
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2										
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3										
SHH3FM11	EC	Histoire moderne 2 - S6		2		CT	CM 24															
							TD 36															
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3				
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2										
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3										
SHH4FM10	EC	Histoire contemporaine 1 - S6		2		CT	CM 24															
							TD 36															
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3				
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2										
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3										
SHH4FM11	EC	Histoire contemporaine 2 - S6		2		CT	CM 24															
							TD 36															
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3				
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2										

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3									
UE		UE 2 - Grande période 4 - 1 élément au choix (Même offre que UE1)	6	2		CT															
Choisir 1 élément(s)																					
SHH1FM10	EC	Histoire ancienne 1 - S6					CM 36														
							TD 36														
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine	CC	EO		1			Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	2		
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2									
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2									
SHH1FM11	EC	Histoire ancienne 2 - S6					CM 36														
							TD 36														
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD (histoire grecque ou romaine	CC	EO		1			Dissertation ou commentaire, histoire grecque ou romaine, au choix	CT	ET	4h00	2		
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire grecque	CT	ET	4h00	2									
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix, histoire romaine	CT	ET	4h00	2									
SHH2FM10	EC	Histoire médiévale 1 - S6					CM 24														
							TD 36														
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2			Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3		
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2									
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3									
SHH2FM11	EC	Histoire médiévale 2 - S6					CM 24														
							TD 36														
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2				Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3	

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2									
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3									
SHH3FM10	EC	Histoire moderne 1 - S6		2		CT	CM 24														
							TD 36														
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3			
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2									
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3									
SHH3FM11	EC	Histoire moderne 2 - S6		2		CT	CM 24														
							TD 36														
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3			
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2									
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3									
SHH4FM10	EC	Histoire contemporaine 1 - S6		2		CT	CM 24														
							TD 36														
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3			
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2									
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3									
SHH4FM11	EC	Histoire contemporaine 2 - S6		2		CT	CM 24														
							TD 36														
								Commentaire de document (ou leçon) exposé en cours de TD	CC	EO		2		Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3			
								Entraînement à la dissertation ou au commentaire ou note de synthèse	CC	ET	3h00	2									

Maquette d'enseignement							Évaluation													
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.
								Commentaire de document(s) ou dissertation, au choix	CT	ET	4h00	3								
	UE	UE 3 - Devoir semestriel - S6	3	1		CT														
SH10FM30	EC	Devoir semestriel 6		1		CT	TD 10													
							Dossier à domicile avec contrôle de l'enseignant	CT	A		3			Reprise du dossier sur la base des corrections de la 1ère session	CT	A		1		
	UE	UE 4 - Métier de l'historien (PIX obligatoire + 1 élément au choix)	3	1		CT		cf MECC de la formation de la matière choisie	CC	A		1			cf MECC de la formation de la matière choisie	CT	A		1	
	Matière	Préparation à la certification aux outils numériques - PIX		2		CCI			AC	PT		2								
	Choisir 1 élément(s)																			
SH1CFM40	Matière	Histoire en anglais		1		CT	CM 24													
							Etude critique (en français ou anglais) de document(s) en anglais, avec éventuellement questions dirigées	CT	ET	2h00	1			Etude critique (en français ou anglais) de document(s) en anglais, avec éventuellement questions dirigées	CT	ET	2h00	1		
SH10FM50	EC	Histoire et études de genre		1		CT	CM 24													
								Analyse critique de documents historiques	CT	ET	3h00	1			Analyse critique de documents historiques	CT	ET	3h00	1	
SH1CFM41	Matière	Histoire en allemand		1		CT	TD 24													
							Analyse critique (en français ou en allemand) de document(s) en allemand, avec éventuellement questions dirigées	CT	ET	2h00	1			Analyse critique (en français ou en allemand) de document(s) en allemand, avec éventuellement questions dirigées	CT	ET	2h00	1		
	UE	UE 5 - Séminaire TRISTRA-L - S6	6	2		CT														
SH1DFM50	Matière	Séminaire TRISTRA-L		2		CT	CM 4													
							TD 12													
							Oral au cours du séminaire Au cours du séminaire en bloc, langues et modalités précises à définir avec l'enseignant responsable à Strasbourg	CC	EO		1			Ecrit sur le thème du séminaire	CT	A		1		
								Ecrit sur le thème du séminaire	CT	A		1								
	UE	UE 6 - Enseignement complémentaire 1 - au choix (Liste SH + options larges hors Faculté + LVE SH + LVE Lansad)	3	1		CT		cf MECC de la formation de la matière choisie	CC	A		1			cf MECC de la formation de la matière choisie	CT	A		1	
	UE	UE 7 - Enseignement complémentaire 2 - au choix (Même offre qu'à l'UE6)	3	1		CT		Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CC	A		1			Autre cf. MECC de l'enseignement choisi	CT	A		1	

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECI (Évaluation continue intégrale)
CT	CT (Contrôle terminal, mêlé de contrôle continu)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
Type d'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PT	Évaluation des pratiques techniques